

Scénario : « Croissance »

Rixen Benoit, Chef de projet, Filière Porcine Wallonne (FPW) asbl, Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Dépt. Productions et Filières, Unité Modes d'élevage, bien-être et qualité, Bâtiment Bertrand Vissac, 8 Rue de Liroux, 5030 Gembloux

Introduction

La croissance de la demande mondiale en viande de porc et volaille est liée à l'augmentation de la population mondiale et du pouvoir d'achat dans les pays émergents. En Belgique, comme dans les pays de l'OCDE, la consommation de viande diminue légèrement depuis des années.

La Wallonie voit le nombre d'agriculteurs atteindre un seuil critique pour le maintien des paysages et de l'environnement. Le nombre de bovins viandeux a fortement diminué dans certaines régions et les élevages de monogastriques (viande blanche) sont une alternative intéressante pour la diversification des activités agricoles : terres en suffisance, diminution des nuisances, intégration paysagère des bâtiments obligatoire, communication « rodée » avec les riverains et les autorités.

En Wallonie, le nombre de places de poulets de chairs et de porcs à l'engrais a augmenté annuellement de 5% et la production a doublé par rapport à 2010.

Ainsi, lors du recensement agricole 2025, on dénombre 9,5 millions de places de poulets et de pondeuses, soient 75% d'augmentation par rapport à 2010. Au sein de la production totale de poulets, 10 % ou 4 millions de volailles sont associés à des filières de qualité différenciée (bio, fermier, élevage à l'extérieur-système extensif). En production d'œufs, les élevages alternatifs (poules élevées au sol ou en plein air) en progression de 20% en quinze ans, regroupent quelques 600.000 pondeuses.

On dénombre près de 800.000 places de porcs, pour la grande majorité des places d'engraissement, dont 90% dans des porcheries d'élevage intensif de plus de 1500 places, les 10% restants (100.000 places) permettent d'approvisionner des filières de proximité (superettes de proximité, boucherie à la ferme, circuits courts, coopératives, groupements d'achat collectifs) et sont constitués principalement de circuits fermés. Par ailleurs, en Wallonie, le nombre de truies est de 25.000 (contre 15.000 en 2010).

Economie

La concurrence avec les pays de l'Europe de l'est et du reste du monde oblige à réaliser des économies d'échelle. Les projets d'élevage sont majoritairement soumis aux exigences de la directive IPPC, ce qui entraîne des investissements très importants. Seuls 10% des projets, destinés à fournir des filières alimentaires locales, sont de taille petite à moyenne.

L'augmentation de la demande mondiale depuis de nombreuses années a fait décoller les prix du marché, et la tendance est soutenue. Globalement, la rentabilité des exploitations s'est améliorée. Quelques mauvaises années ont été dues à des crises sanitaires qui ont malgré tout été résolues rapidement par des programmes internationaux efficaces.

L'évolution de la législation concernant le bien-être animal et la biosécurité a eu pour conséquence de décourager le peu de naisseurs que comptait la région wallonne et qui ont abandonné la production de porcelets. Quelques projets de maternités collectives ont malgré tout vu le jour, à côté d'unités de naisseurs de plus de 1000 truies mises en place par des entreprises privées et dont les porcelets sont engraisés dans les fermes porcines familiales.

Environnement

Des aides publiques importantes sont accordées aux jeunes agriculteurs 1) qui investissent dans l'élevage à des fins de production d'engrais de ferme dans les régions de culture (car la teneur en MO des sols y a atteint le seuil critique), 2) qui investissent dans des élevages de classe 3 pour des filières de qualité (marché de niche) dans les régions herbagères.

Le prix des engrais de synthèse a explosé suite à la flambée des prix du pétrole.

Les Bonnes Pratiques Agricoles sont généralisées, la Police de l'Environnement ayant lourdement sanctionné les canards boiteux.

Les contraintes environnementales obligent les éleveurs situés dans des régions à forte pression de l'élevage (Ardenne, Pays de Herve, Hainaut Ouest) à transformer une partie des effluents, ce qui donne une nouvelle fonction à l'agriculture qui s'associe aux entreprises locales pour produire des services à la société (production d'énergie, compostage, développement de produits à usage horticole, fermes pédagogiques, etc.). L'agriculture devient multifonctionnelle : on parle d' « entreprise rurale ».

Pour l'obtention des permis, les éleveurs sont fortement encouragés à traiter l'air sortant et à investir dans l'embellissement des abords.

Dans le but d'améliorer l'efficacité alimentaire et de diminuer l'impact sur l'environnement, l'alimentation des monogastriques se compose principalement de céréales produites en Europe et de coproduits (industrie des agro-carburants ou agro-alimentaire, farines animales), ces derniers étant strictement contrôlés. En volailles, les coproduits sont essentiellement composés de farines animales. La ration est complétée par des additifs (immunomodulateurs, acides aminés, enzymes, etc.) qui permettent d'atteindre des niveaux de performance record.

Le soja reste la matière protéique du meilleur rapport qualité/prix mais, après deux crises de disponibilité du soja sur les 15 dernières années, l'UE a dopé sur son territoire la production de protéagineux à destination de l'alimentation animale. Il en va de même pour les oléo protéagineux destinés à la fabrication d'agro-carburants dont les coproduits riches en protéines sont destinés à l'alimentation animale.

La majorité des grands élevages des régions de grande culture produisent à la ferme l'aliment destiné aux animaux. Le cas échéant, un complément protéique est acheté dans le commerce.

L'abattage porcin s'est restructuré dans notre région, par la construction d'un abattoir wallon moderne (20.000 porcs/semaine) inauguré en 2016. Ce qui a entraîné la création d'emplois stables et des économies d'échelle, mais la Wallonie peine à être compétitive sur le marché européen. En effet, son voisin allemand bénéficie depuis de nombreuses années d'une main-d'œuvre moins chère.

En volaille, l'activité d'abattage est principalement située en région flamande. Deux abattoirs de taille moyenne ont été modernisés et permettent aux filières alternatives de se développer.

Social

Les candidats éleveurs suivent des formations (100 heures) et stages (300 heures) avant de s'installer comme éleveurs. Quelques nouveaux CETA porcs et volailles ont vu le jour car la viabilité des exploitations demande une technicité, une capacité de gestion et une informatisation de plus en plus poussées. La production conventionnelle est hautement mécanisée et permet à l'éleveur de passer du temps à d'autres activités professionnelles ou loisirs.

Tous les bâtiments d'élevage construits après 2015 ont été contraints de répondre à des normes strictes de biosécurité, ce qui a permis d'améliorer la santé des animaux. Le bien-être de l'éleveur s'en trouve également nettement amélioré. Par ailleurs, l'éleveur est soutenu et encadré par un service de conseils technique et communicationnel performants et organisé en réseau.

En production porcine, dans certaines filières « coopératives », l'éleveur s'implique et prend part aux décisions. Ce sont majoritairement des éleveurs indépendants. Dans d'autres filières dites « fermées », l'éleveur est payé mensuellement à la place de porc. En volaille, la production est totalement intégrée, sauf pour les 10 à 20% de la production liées aux circuits courts. Une législation protège les parties d'abus éventuels et les contrats doivent comporter certaines clauses.

Grâce à des campagnes de communication efficaces, l'image des élevages porcins et avicoles est améliorée, mais la majorité des éleveurs de porcs et de volailles conventionnels sont considérés comme des chefs d'entreprise recherchant à tout prix la rentabilité de leurs affaires. Ce sont principalement les éleveurs inscrits dans des filières de niche qui ont des contacts avec les consommateurs, ce qui permet la reconnaissance de leur métier.